



2121 - Immobilier d'entreprises

Avance remboursable à Alsabail

Rapport n° CP/2011/784

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

Résumé :

Le présent rapport concerne le soutien départemental à l'immobilier d'entreprises au moyen d'avances sans intérêts à ALSABAIL.

Développement de la Société FOSSIL FRANCE à MONSWILLER

La Société FOSSIL FRANCE implantée à MONSWILLER est spécialisée dans la commercialisation de montres, bijoux et lunettes sur le marché national. LOGISAV, filiale à 100% de FOSSIL FRANCE, qui partage les locaux de Monswiller (ex bâtiment Yamaha) est active dans la réparation de montres et la fourniture des pièces détachées pour les marques vendues et distribuées par FOSSIL.

L'activité du groupe a connu une croissance importante ces dernières années concrétisée par le recrutement de 70 salariés en CDI. Pour répondre aux besoins de développement de la société, les dirigeants projettent une extension sur 3 300 m² du site de Monswiller et le réaménagement du bâtiment actuel.

Le projet immobilier ressort à 7 000 000 €. La création de 150 emplois est annoncée dans les 3 ans.

S'agissant de l'extension d'une entreprise implantée dans le Bas-Rhin, le projet porté par FOSSIL FRANCE serait susceptible de bénéficier, à travers un montage ALSABAIL, d'avances sans intérêts à hauteur de 25 % du coût immobilier, avances représentant un montant de 1 825 000 €, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de SAVERNE, selon la clé habituelle pour ce territoire :

Département	3/4 soit	1 312 500 €
Communauté de Communes du Pays de SAVERNE	1/4 soit	437 500 €

En cas d'accord, les crédits seraient imputés comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30711	27-2748-91	10 435 867,25 €	1 445 539,00 €	1 312 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à ALSABAIL une avance sans intérêts de 1 312 500 € remboursable sur dix ans avec un an de différé d'amortissement, pour le projet de développement de la Société FOSSIL France à MONSWILLER.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer au nom du Département la convention correspondante (convention établie selon le modèle approuvé par délibération du Conseil Général n° CG/2009/26 du 22 juin 2009).

Strasbourg, le 24/10/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL